

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 1

Artikel: Programme Energie 2000 : une nouvelle politique énergétique
Autor: Schmid, Hans-Luzius
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme Energie 2000

Une nouvelle politique énergétique

Hans-Luzius Schmid, Vice-Directeur de l'Office fédéral de l'énergie, Berne

En acceptant, le 23 septembre 1990, l'article constitutionnel sur l'énergie ainsi que l'initiative du moratoire, et en rejetant l'initiative pour l'abandon du nucléaire, le peuple suisse a provoqué une réorientation de la politique de l'énergie. Le scrutin a clairement montré la voie à emprunter jusqu'en l'an 2000 : poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires existantes, mais ne pas en autoriser de nouvelles, et déployer des efforts nettement accrus pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour le recours aux agents renouvelables

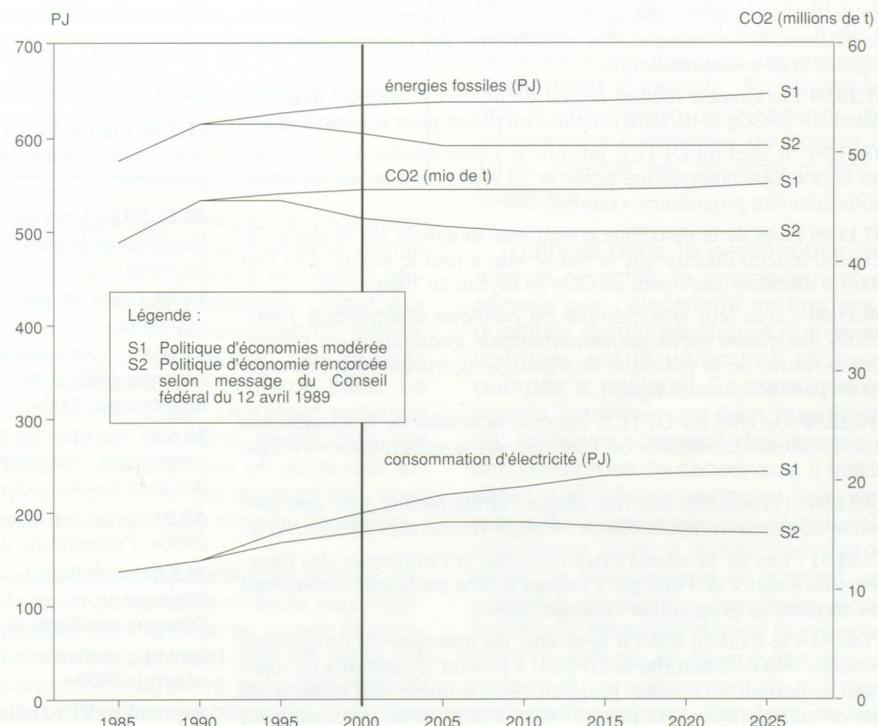
Avec son programme Energie 2000, le Conseil fédéral a réagi rapidement au mandat qui lui était ainsi confié (tableau 1, p. 6). Ce programme comprend des objectifs clairs et il implique certaines mesures (tableau 2, p. 7) ; les structures d'organisation nécessaires ont été mises en place. Le Conseil fédéral et le Parlement ont accordé les premiers moyens personnels et financiers requis, tandis qu'ils adoptaient dans les délais les plus brefs des dispositions légales essentielles (arrêté fédéral sur l'énergie). Les quatre groupes d'action ont commencé leur travail. Des programmes de réalisation sont en voie d'être élaborés.

Pour réaliser ces objectifs, nombre de mesures législatives et d'actions volontaires seront cependant encore nécessaires. Il faut, en particulier, exploiter toutes les possibilités de l'arrêté fédéral sur l'énergie, du Programme de politique énergétique de la Confédération et des cantons, ainsi que les compétences des communes : adopter, sur la base de la future loi fédérale sur l'énergie, un programme d'investissements pour les bâtiments existants ; mettre en œuvre, dans tout le pays, les recommandations du Département fédéral des transports, des communi-

cations et de l'énergie (mai 1989) sur les tarifs des énergies de réseau ; introduire une taxe CO₂ ou bien d'autres taxes d'incitation sur l'énergie ; engager - à tous les échelons - les moyens financiers et le personnel nécessaires, et réaliser des investissements stratégiques à long terme, dans le secteur privé et chez les particuliers.

La condition indispensable au succès du programme Energie 2000 est l'armistice énergétique. Il n'est pas question pourtant qu'une seule opinion doive prévaloir en matière d'énergie. Le débat peut et doit au contraire se poursuivre. Différentes décisions devront être prises d'ici l'an 2000 (par exemple sur des projets tels que le Grimsel et la Dixence, la loi et l'initiative sur la protection des eaux). Elles ne pourront pas forcément convenir à tous les participants. Si certaines d'entre elles contreviennent à l'un ou l'autre des objectifs d'Energie 2000, il ne faut pas que cela compromette tout le déroulement du programme, voire l'armistice énergétique lui-même.

Fig. 1 : Perspectives d'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂



Sources : Message du 12/4/89 sur les initiatives populaires «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)» et «Pour un abandon progressif de l'énergie atomique» (selon Groupe d'Experts scénariens énergétiques).

Ce serait le retour aux débats sur l'énergie nucléaire, qui, l'expérience l'a montré, bloquent tout progrès de la politique énergétique. En cas de décisions contradictoires, il faut plutôt revoir les mesures (et, au besoin, les objectifs) d'Energie 2000 et les adapter.

Les objectifs d'Energie 2000 ne sont pas juridiquement contraignants ; ils ont pourtant une grande importance politique. Le but à atteindre est clair, même si la voie à suivre n'est pas connue dans le détail. L'essentiel est que les efforts en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des agents renouvelables s'intensifient à tous les niveaux ; sur les points controversés, il faut chercher le

dialogue et le maintenir. Energie 2000 doit constituer un forum exemplaire pour ces échanges, afin de faire progresser les esprits.

GRANDES OPTIONS

Les travaux du groupe d'experts Scénarios énergétiques le montrent ; il devrait être possible de stabiliser d'ici l'an 2000 (après une augmentation initiale), la consommation d'énergies fossiles et le volume des rejets de CO₂ au niveau atteint en 1985 ; quant à la demande d'électricité, elle ne devrait plus guère progresser après le tournant du siècle (fig. 1, p. 5) ; la condition en est cependant que le Conseil

fédéral mène une politique nettement plus vigoureuse d'économies d'énergie, telle qu'il l'a exposée dans son message sur les initiatives en faveur du moratoire et de l'abandon du nucléaire. Ces perspectives se basent sur l'hypothèse d'un important renchérissement des prix de l'énergie (à 60 \$/baril pour le pétrole, d'ici 2005), d'une croissance économique de 1,9 pour cent en moyenne de 1985 à 2025, et d'un accroissement de la population, qui passerait de 6,48 à 6,88 millions de personnes en 2025.

La principale condition de succès est l'utilisation rationnelle de l'énergie, quelle qu'en soit la forme. Tous les secteurs de consommation offrent des

Tableau 1 : Quelques jalons dans l'année qui a suivi la votation du 23 septembre 1990

23.09.90 : Votations fédérales

	<u>Voix (% oui)</u>	<u>Cantons (oui)</u>
◆ Article énergétique	71,1	20 6/2
◆ Initiative pour le moratoire	54,5	17 5/2
◆ Initiative pour l'abandon	47,1	6 2/2

Après le 23.09.90 : plus de 100 entretiens du chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) et de l'Office fédéral de l'énergie avec des représentants du Parlement fédéral, des cantons, des communes, de l'économie, de l'énergie énergétique, des associations, des organisations écologistes et de consommateurs.

31.10.90 : le Conseil fédéral décide de publier le *rapport intermédiaire sur le CO₂* et de faire préparer un projet pour la consultation.

07.11.90 : le chef du DFTCE informe le Conseil fédéral et la presse sur la *politique énergétique après le 23 septembre* et sur ses intentions quant au programme «Energie 2000».

07.11.90 : lors de la deuxième conférence mondiale sur le climat, le Conseil fédéral déclare que la Suisse vise à tout le moins, d'ici l'an 2000, à *stabiliser ses rejets de CO₂* au niveau de 1990.

09.11.90 : avec leur «Programme de politique énergétique 1990-2000», les *quatre partis gouvernementaux* s'entendent sur l'orientation future de la politique de l'énergie (correspond à «Energie 2000» dans ses grandes lignes).

06.12.90 : le chef du DFTCE informe le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie sur le programme «énergie 2000».

14.12.90 : l'Assemblée fédérale adopte l'*arrêté fédéral pour une utilisation économique et rationnelle de l'énergie* (arrêté sur l'énergie, AE).

17.01.91 : lors de sa séance extraordinaire, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie s'engage à faire participer activement les cantons au programme «Energie 2000».

27.02.91 : le Conseil fédéral approuve les principes du programme «énergie 2000» et autorise le DFTCE à publier le rapport à ce sujet. Pour la période s'étendant jusqu'en 1995, il libère 400 millions de francs suisses pour des programmes exemplaires intéressant les bâtiments fédéraux et les Chemins de Fer Fédéraux.

11.3.91 : le Conseil fédéral a présenté les buts du concept sur la protection de l'air.

11.4.91 : la *Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie* approuve, dans ses grandes lignes, le programme «Energie 2000» et notamment le rôle des cantons dans sa réalisation ; il décide de créer, avec la Confédération, deux groupes de travail chargés de formuler la loi fédérale sur l'énergie (domaine du bâtiment) et de mettre en œuvre les recommandations tarifaires du DFTCE.

25.4.91 : à Schaffhouse, *conférence de presse commune des organisations écologistes avec le DFTCE et l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS)* pour lancer le projet «L'énergie dans la cité».

12.4. - 17.6.91 : *consultation relative à l'ordonnance sur l'énergie*

1.5.91 : *mise en vigueur de l'arrêté sur l'énergie*

21.5.91 : le chef du DFTCE informe les représentants des quatre partis gouvernementaux sur l'avancement des travaux pour «énergie 2000».

28-29.5.91 : Lors de la conférence sur la recherche énergétique, à Kandersteg, le chef du DFTCE demande que la collaboration entre les secteurs publics et privés se renforce.

2.6.91 : *rejet du paquet financier (ICHA sur l'énergie)* en votation populaire.

2.-3.6.91 : *conférence ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)*, à Paris. Le chef du DFTCE informe sur le programme «énergie 2000».

20.6.91 : le chef du DFTCE présente «énergie 2000» lors d'une *conférence organisée par le Forum suisse de l'énergie* à l'intention des parlementaires fédéraux.

4.7.91 : première séance du *groupe d'accompagnement d'«énergie 2000»*. Présentation de la direction du programme.

29.8.91 : lors de l'Assemblée annuelle de l'*«Association suisse pour l'énergie atomique» (ASPEA)*, le chef du DFTCE parle du rôle de l'énergie nucléaire dans le programme «énergie 2000».

20.9.91 : publication du *premier rapport annuel* sur le programme, «énergie 2000».

Septembre 91 : Début des travaux des *quatre groupes d'action* : combustibles, carburants, électricité et énergies renouvelables.

19.11.91 : première réunion des *groupes de conciliation déchets radioactifs*.

Tableau 2 : Principaux éléments du programme «Energie 2000»

◆ **Objectif**

Tirer le maximum du moratoire en axant tous les efforts sur les objectifs communs :

- Au moins stabiliser la consommation totale d'agents fossiles et les rejets de CO₂ au niveau 1990 d'ici l'an 2000, puis les réduire
- Atténuer progressivement la croissance de la consommation d'électricité pendant cette décennie, puis stabiliser la demande dès l'an 2000.
- Favoriser les énergies renouvelables : en l'an 2000, apports supplémentaires de 0,5 % à la production d'électricité et de 3 % à la production de chaleur
- Production hydraulique : + 5 %; puissance des centrales nucléaires existantes : + 10 %

◆ **Responsabilités**

Confédération

- Arrêté sur l'énergie, loi sur l'énergie ; éventuellement d'autres textes légaux
- Information, conseils, formation et perfectionnement professionnels, recherche et développement, programmes internes (Office des constructions fédérales, Chemins de Fer Fédéraux, PTT, Institut Paul Scherrer)

Cantons/communes

Programme de politique énergétique Confédération/cantons

- Politique énergétique communale renforcée
- Exigences minimales s'appliquant aux bâtiments, programmes de rénovation
- Instruments et formation à l'exécution

Secteur privé et particulier

- Economie énergétique : énergies renouvelables, recommandations tarifaires
- Industrie, artisanat, agriculture, associations professionnelles
- Organisations écologistes et de protection des consommateurs, etc.

◆ **Organisation**

DFTCE : objectifs, responsabilités, calendrier, présentation au public

Groupe d'accompagnement (tous participants) : information, opérations concertées

Participants (environ 70) : projets, opérations, investissements

Quatre groupes d'action (combustibles, carburants, électricité, énergies renouvelables) : planification, animation, coordination, suivi et évaluation d'opérations lancées surtout par l'économie et des particuliers pour atteindre leur objectif sectoriel

Groupes de conciliation : discussion des sujets controversés (par exemple l'énergie hydraulique, les lignes de transport, les déchets radioactifs) ; les représentants des organes directement concernés cherchent une entente.

potentiels, mais pour réaliser ceux-ci de manière économique, il faut généralement attendre le renouvellement des appareils, installations et véhicules consommateurs d'énergie, au terme de leur durée normale. Des conditions-cadres appropriées seront nécessaires pour que, à ce moment-là, on choisisse un modèle énergétiquement optimal.

Même au prix d'efforts sensiblement accrus, on n'obtiendra d'ici l'an 2000 qu'un rapport modeste des énergies renouvelables, surtout en ce qui concerne la production d'électricité. Ce sera avant tout la mise en œuvre du potentiel à peu près gratuit qui sommeille dans le gaz de digestion et les boues des grandes stations d'épuration (STEP). Les agents renouvelables fourniront un apport un peu plus important à la production de chaleur. Dans un

avenir pas trop éloigné, la promotion systématique du bois devrait lui conférer la première place à cet égard, devant la chaleur ambiante. Quant aux autres agents renouvelables (soleil, vent, biogaz, géothermie), il ne faut pas trop en attendre à l'horizon 2000. La réalisation de leur important potentiel technique prendra beaucoup de temps ; elle implique en outre des efforts importants dès aujourd'hui, ainsi que de substantiels moyens financiers.

Les forces hydrauliques offrent encore un potentiel technique non négligeable, dont la mise en œuvre intégrale n'entre pourtant pas en ligne de compte, notamment pour des raisons de protection du paysage. Il faudra réaliser les possibilités qui peuvent l'être en ménageant l'environnement. La priorité sera donnée à la modernisation et à l'optimisation des installa-

tions existantes, ainsi qu'à la construction et à la remise en état de petits aménagements.

Les possibilités sont également limitées du côté des énergies non renouvelables. Certes, les agents fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) abondent sur le marché mondial, mais il importe d'en amener la consommation à se stabiliser dès que possible, puis à diminuer, pour désamorcer le problème du CO₂. Il faut le faire aussi pour des raisons de sécurité d'approvisionnement et des rejets polluants, même si ceux-ci diffèrent selon le cas. La part du gaz peut continuer d'augmenter jusqu'en l'an 2000 par le jeu des mécanismes du marché et grâce aux efforts déployés par l'économie. En revanche, il semble que le charbon continuera de jouer dans notre pays un rôle mineur, tandis que le pétrole représentera longtemps encore la part du lion dans notre approvisionnement énergétique.

Par suite de la décision prise en faveur du moratoire, aucune centrale nucléaire nouvelle ne peut être autorisée en Suisse pendant dix ans. Etant donné l'ampleur des préparatifs nécessaires, il en résulte qu'aucune installation de ce type ne sera mise en service encore quelques années après le tournant du siècle. En revanche, une augmentation de puissance des installations existantes de l'ordre de 10 %, prévue, est possible durant le moratoire.

Toujours dans la perspective des mêmes objectifs, le remplacement du pétrole par l'électricité se limitera à quelques domaines choisis (transports publics, petits véhicules routiers, pompes à chaleur). Sachant que les agents fossiles aussi bien que l'énergie nucléaire suscitent des risques et des problèmes de consensus, il faudra veiller à empêcher certaines reconversions de l'électricité au pétrole. On cherchera donc à éviter des distorsions de concurrence en menant une politique de taxation pondérée. Après les efforts déployés depuis la première crise du pétrole en faveur des économies et du remplacement du pétrole, il importe maintenant d'en faire de même pour les autres énergies. La priorité absolue va en effet à l'utilisation rationnelle de toutes les ressources disponibles.